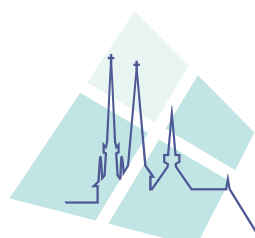


FAITS & CHIFFRES / RAPPORT 2021
ARCHIDIOCÈSE DE LUXEMBOURG



**ÉGLISE CATHOLIQUE
À LUXEMBOURG**

Éditeur

Archevêché de Luxembourg
4, rue Génistre
Boîte postale 419, L-2014 Luxembourg
Tél. : +352 462023
archeveche@cathol.lu
www.cathol.lu

© Archevêché de Luxembourg
Luxembourg 2022

Coordination : Service Communication et Presse
Mise en page : Jean-Louis Pasque

FAITS & CHIFFRES / RAPPORT 2021
ARCHIDIOCÈSE DE LUXEMBOURG

Table des matières

Table des matières	3
Avant-propos	5
Partie A : Archevêché de Luxembourg	7
1. Les activités pastorales	8
2. Autres domaines	17
3. Les chiffres clés de l'Archevêché	19
Comptes consolidés révisés pour l'exercice 2021 de l'Archevêché de Luxembourg	21
1. Rapport de l'Économiste général	23
2. Rapport d'audit	26
3. Archevêché de Luxembourg – Comptes consolidés 2021	28
4. Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2021	31
Partie B : Fondation Sainte-Irmine	41
1. Activités et projets soutenus par la Fondation	42
2. Communication et promotion des activités de la Fondation	44
3. Perspectives pour 2023	45
4. Faits et chiffres 2021	46
Comptes annuels 2021 et notes aux comptes révisés de la Fondation Sainte-Irmine	47
1. Rapport d'audit	48
2. Fondation Sainte-Irmine – Comptes 2021	50
3. Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021	51

Avant-propos



Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport « faits et chiffres » 2021 de l'Archidiocèse de Luxembourg. Outre les comptes consolidés de l'Archevêché, le rapport annuel fournit une présentation succincte des activités menées dans l'Archidiocèse et au sein de la Fondation Sainte-Irmine.

En 2021, la vie de l'Église a encore été fortement impactée par la pandémie du coronavirus. Alors que certains grands rendez-vous des fidèles repris dans le présent rapport ont pu se dérouler dans un cadre restreint comme l'Octave à Notre-Dame, d'autres ont malheureusement dû être annulés pour la deuxième fois de suite (citons, à titre d'exemples, la Procession dansante d'Echternach, le Pèlerinage diocésain à Lourdes ou encore le Pèlerinage à Notre-Dame de Fátima à Wiltz) ; en partie des offres alternatives ont été proposées en ligne. Au niveau paroissial, les équipes pastorales ont dû faire preuve de beaucoup de flexibilité et de créativité afin d'assurer les activités pastorales, catéchétiques et diaconales et de les adapter aux mesures sanitaires en vigueur. Nous tenons à les remercier pour leur engagement hors du commun pendant ces temps difficiles.

Au niveau diocésain, le lancement de la phase diocésaine du Synode sur la synodalité le 17 octobre 2021 en la Cathédrale Notre-Dame – une semaine après l'ouverture officielle du synode par le Pape François à Rome – a été l'événement phare de l'année 2021. Une équipe synodale diocésaine a été mise en place afin de piloter un vaste processus de consultation du peuple de Dieu et d'acteurs de la société civile qui a abouti à un rapport présenté en juillet 2022 et qui servira entre autres de feuille de route pour l'avenir de notre Église locale.

Sur le plan financier, le groupe consolidé Archevêché a clôturé l'exercice 2021 avec un excédent d'EUR 4.997.650,08. L'exercice 2021 a été le premier exercice qui ne contenait plus d'activités de Mediahuis Luxembourg. Les fonds propres du groupe ont augmenté d'EUR 5.416.002,16 en 2021 pour s'établir à EUR 152.643.959,02. Avec ces fonds propres en augmentation, un endettement bancaire ramené à zéro en 2021 et des liquidités élevées, la résilience du groupe face aux crises multiples qui frappent notre société et notre économie a été renforcée sensiblement. Les liquidités élevées sont planifiées pour la partie fonds propres des investissements immobiliers importants à partir de 2022.

Grâce au soutien de nombreux donateurs, la Fondation Sainte-Irmine a pu collecter pendant l'exercice 2021 quelque 5.186 dons pour un montant total de plus de 1,5 millions d'euros. Les donateurs ont particulièrement soutenu la retransmission des messes dominicales (Téleesmass), les différentes initiatives en faveur des personnes réfugiées au Grand-Duché, le projet de la rénovation de l'orgue symphonique à la Cathédrale ou encore le Fonds d'avenir de l'Archidiocèse. Nous remercions vivement tous les bienfaiteurs de l'Église pour leur générosité et leur fidélité !

Jean-Claude Cardinal HOLLERICH
Archevêque de Luxembourg

Leo WAGENER
Évêque auxiliaire
Vicaire général

Patrick MULLER
Vicaire général

Partie A :
Archevêché de Luxembourg

1. Les activités pastorales

A. Formation

► Schulreferat

Création de l'Aumônerie des Écoles Européennes

Septembre 2021 a marqué le lancement de l'Aumônerie pour les Écoles européennes à Luxembourg Kirchberg et à Mamer, qui vise à renforcer le sens de la communauté et à promouvoir l'apprentissage social. Des offres à dimension religieuse, humanitaire et sociale sont faites pour familiariser les jeunes avec la foi et la culture religieuse dans un cadre extra-scolaire, et peuvent être organisées en collaboration avec des professeurs de religion.

L'administration des écoles, les coordinateurs de la religion catholique, les enseignants, les élèves et leurs parents, ainsi que des contacts au sein de l'Église et de la société luxembourgeoise, ont été impliqués dans plusieurs événements et projets d'aumônerie.

Une messe de rentrée pour les élèves du secondaire et leurs familles, une visite guidée de la cathédrale, de l'église Saint-Alphonse et de la chapelle du Glacis, ainsi que deux collectes : le projet Saint-Nicolas pour les élèves du primaire des deux écoles européennes, où des jouets usagés et neufs ont été collectés et distribués aux enfants vivant dans un foyer de la Croix-Rouge et un projet de Noël pour toute l'école dans le secondaire de Luxembourg Kirchberg qui comprenait la collecte et la distribution d'objets aux réfugiés mineurs non accompagnés résidant au Centre Saint-Martin Jeunes.



Si la graine de l'Aumônerie des Écoles européennes a été plantée il y a seulement quelques mois, elle a déjà porté ses fruits : des ponts se sont tissés entre les membres de chacun des deux campus, les écoles et l'Église, ainsi que les écoles et les groupes et organisations. La participation des étudiants à la première phase du Synode 2021-2023 sera au centre des préoccupations, car la voix des jeunes est d'une importance vitale pour l'avenir de l'Église. Les suggestions sont toujours les bienvenues, alors n'hésitez pas à les partager avec l'animatrice de l'Aumônerie, Cheryl Kouba (cheryl.kouba@cathol.lu).

LISEL

LISEL est l'acronyme de Lieu d'initiatives et de services aux étudiants au Luxembourg.

C'est un service aux étudiants, où nous mettons en relation les besoins et les compétences des étudiants, soutenus par une équipe professionnelle, le CES et d'autres bénévoles. Il existe depuis 2006 et est animé par une animatrice permanente, 2 volontaires internationaux et des bénévoles.

C'est un lieu où chacun est accueilli, respecté dans ses différences et mis au défi de grandir ensemble en humanité.

LISEL propose des rencontres tous les vendredis soirs de 19h00 à 22h00, des voyages et des randonnées les week-ends.

Il est soutenu par l'Archevêché de Luxembourg, l'Association Saint-François-Xavier, La Communauté Vie Chrétienne, la Confédération Caritas Luxembourg et le Foyer de l'Aluc.

En 2021, le LISEL fêtait ses 15 ans d'activités au service



des étudiants. [Photos: <https://photos.cathol.lu/index.php?category/179>]

www.lisel.lu

B. Diaconie

Aide aux réfugiés (Reech eng Hand)

Le projet «Reech eng Hand - Tends la main aux réfugiés» est un projet diocésain lancé en 2015 qui vise à accueillir, accompagner et rechercher des logements pour des réfugiés. Cette démarche repose sur l'engagement des paroisses, des associations et des communautés religieuses. Un groupe de travail diocésain coordonne et soutient le projet, organise la formation pour les bénévoles et assure l'échange des bonnes pratiques.

Les différentes dimensions du projet sont la sensibilisation, la formation, les activités d'accompagnement et d'intégration, le logement, le travail et la récolte de fonds.

Infos: www.reech-eng-hand.lu

Pastorale auprès des immigrés

L'archidiocèse prête une attention particulière aux communautés linguistiques. Il dispose d'un accueil pour les communautés anglophone, croate, germanophone, hispanophone, hongroise, italienne, lusophone, philippine, polonaise, slovaque, tchèque, vietnamienne et pour les catholiques de l'Afrique francophone.

Les communautés de langue maternelle sont pour les migrants et les nombreux réfugiés parmi eux une communauté et un espace de vie dans lesquels ils trouvent leur place, notamment avec leur langue et leur tradition de foi, où ils cultivent leur propre vie culturelle et religieuse et où ils peuvent ainsi trouver et conserver leur identité.



Spezialseelsorge

Unter Spezialseelsorge fällt die Gesundheitspastoral (in Krankenhäusern und Alters- Pflegeheimen), die Telefonseelsorge und die geistliche Betreuung in den Gefängnissen.

Im Bereich der Krankenhäuser und der Alters- und Pflegeheime waren 2021 im Schnitt 24 Hauptamtliche und 32 Ehrenamtliche tätig. Daneben sind regelmäßig 30 Priester, 7 Diakone und 21 Ordensschwestern in diesen Institutionen aktiv.

In der Hauptstadt besteht eine « Équipe d'astreinte des hôpitaux de la ville de Luxembourg ». Die 17 Personen dieses Teams leisten an Wochenenden und an Feiertagen Bereitschaftsdienst in den Gesundheitseinrichtungen im Gebiet der Stadt Luxemburg.

In der Telefonseelsorge sind 9 teils Ehrenamtliche tätig. Der Dienst wurde im ersten Corona-Jahr ins Leben gerufen und wurde auch im zweiten Pandemie-Jahr insbesondere für pastorale Anliegen von den Anrufenden genutzt.

In den Gefängnissen arbeiten regelmäßig 4 Hauptamtliche und 2 Ehrenamtliche. Daneben bieten 3 Priester Gottesdienste an.

Tourismuspastoral

In Luxemburg spielt der Tourismus eine große Rolle. Insbesondere die **Campingpastoral**, die saisonbedingt insbesondere in den Sommermonaten eine starke Nachfrage erfährt, ist wegen ihrer Vielfalt jedes Jahr eine besondere Herausforderung.

Wir betreuen insbesondere die Campingplätze 'Am Aal' (Esch/Sauer), 'Todlermillen', 'High Chaparel' und 'Le Moulin (Heischtergronn)', 'Kaul' (Wiltz) und den 'Camping de la route du vin' (Grevenmacher).

Insgesamt handelte es sich in 2021 um etwa 200 Familien auf den verschiedenen Plätzen und rund 500 Gästen auf dem Platz in Esch/Sauer.

Neben oekumenischen Angeboten (in Zusammenarbeit mit der NPG (Niederlands Protestantse Gemeen-

schap) bieten wir geführte Besichtigungen sakraler Bauten und Denkmäler an.

Eine Reihe von Campingbetreibern bitten alljährlich um punktuelle oder zeitweise Begleitung/Betreuung ihrer Gäste oder des Personals.

Einige dieser Campingplätze beherbergen das ganze Jahr über Menschen in z.T. sozial prekärer Situation, die sich regelmäßig an die Campingpastoral wenden. Hierbei spielen die von der Mitarbeiterin beherrschten Sprachen eine Schlüsselrolle, da viele der Besucher aus den Niederlanden stammen.

Anfragen anlässlich schwerer Krankheit oder Todesfall und die damit verbundenen sozialen und administrativen Fragen werden beantwortet (seelsorgerliche Begleitung, Begleitung bei Krankenhausaufenthalt + Sterbefall, Vermittlung von spezifischen Hilfen,...).

Die Campingpastoral wird von einer pastoralen Mitarbeiterin koordiniert, die von zwei Diakonen unterstützt wird.

Neben der Campingpastoral arbeitet die Tourismuspastoral mit bei der Entwicklung und Betreuung verschiedener Pilgerwege in unserer Diözese (wie z.B. die Franziskuswanderwege und der 'Randschelter Pad').

Messdiener / Grands-Clercs

D'Lëtzebuenger **Massendénger** hunn am Joer, dat ëmmer nach staark ënnert dem Afloss vun der Covid-Pandemie stoung, mat kreative Projet'en vun d'Massendénger uechtert d'Land flott Impulser ginn.

Dat war z.B. fir Liichtmëssdag en Opruff fir de Mënschen an de Paren eng 'Liichtchen' bei hir Dier ze stellen oder an der Klibberzäit virun Ouschteren Material, Geschichten a Biller zum Klibberen ze sammelen, wat op d'Lëscht vum immaterielle Kulturliewe vu Lëtzebuerg dobäi komm ass. Während der Oktavzäit ass d'Aktioun « Een Häerz fir Maria »-« Bak en Oktavbrout » lancéiert ginn.

Den 12. an 13. Juli ass de Comité vun der CIM (den internationalen Zesummeschluss vun de Massendénger) zu Lëtzebuerg organiséiert ginn. De Kardinal Hollerich ass President vun der CIM.

D'Grands-Clercs de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg asbl. blécken trotz der Coronapandemie op e chargéiert Joer zeréck. Nieft deenen traditionelle Pontifikalämter an der Karwoch, fir Ouschteren an op Chrëschdag stounge ronn 30 weider Aktivitéiten um Joresprogramm.

D'Grands-Clercs waren heibäi awer net nëmmen an der Kathedral am Asaz, mee och bei Aktivitéite vun

de Lëtzebuerger Massendénger, sou wéi zum Beispill dem Tarcisusfest zu Miersch den 8. Juli 2021.

Derbäi koumen och Aktivitéiten am Kader vum Bistumsjubiläum, wéi de Laudato Si Walking Tour de 6. Juni 2021, un deem eng Delegatioun vum Veräin deelgeholl huet, an natierlech d'Muttergottesoktav am Abrëll a Mee, wou d'Grands-Clercs an de Pilgermassen an Andachte present waren an hannert de Kulisse gehollef hunn.



Besounesch ervirzehiewen ass awer d'Bamplanzaktioun am Oktober 2020, wou am Kader vum 150. Jubiläum vun eiser Äerzdiözes 150 Beem zu Lëpschent geplantz goufen am Sënn vum Erhalt vun der Schëpfung, wéi se eis am Pöpst Franziskus senger Enzyklika „Laudato Si“ un d'Häerz geluecht gëtt.

Am Kader vun dëser Aktioun gouf dann och de 17. Oktober eng feierlech Mass vum Kardinol Jean-Claude Hollerich a Presenz vun der Ëmweltministesch Carole Dieschbourg, dem Chanoine Georges Hellinghausen an dem Jean-Louis Zeien am Bësch zu Lëpschent gehalen.

Nieft deenen 150 Beem, déi zu Lëpschent geplantz goufen, huet sech eise Veräin och dozou entscheet mam Rescht vun de Spenden, déi am Virfeld fir d'Bam-

planzaktioun gesammelt goufen, d'Organisatioun „Tree-dom“ ze ënnerstëtzen. Esou konnt en Don vun 6.008,10 Euro gemaach ginn, deen an Opforstungsprojekter am Kamerun, a Kenia, Tansania an op Haiti gefloss ass, wou weider 335 Beem geplantz gi konnten.

Awer och dee karitativ-soziale Volet vun eisem Veräin sollt net ze kuerz kommen am vergaangenem Aarbechtsjoer: Wéi all Joer gouf e flotte Kalenner mat Fotoe vun eisen Aktivitéiten a Kierchen aus dem Land opgestallt, deen am Dezember 2020 verkaaft gouf a vun deem d'Hallschent vum Erléis un e gudden Zweck sollt goen. Esou konnten 1.150 Euro un d'Organisatioun « Aide à l'Enfance de l'Inde et du Népal » gespent ginn.



C. Développement intégral, Société

► Laudato Si

Alles Gute kommt von oben

Während es zur Sommerzeit 2021 in Hünsdorf draußen in Strömen regnete, wurde „drinnen“ eine Solaranlage eingeweiht. Es handelte sich dabei um die erste Solaranlage die von einer Kirchenfabrik installiert wurde nachdem der Kierchefong eingeführt wurde.

Diese Installation auf dem Kirchendach mit ihren 92 Hochleistungssolarmodulen hat nicht nur einen Jahres-Energieertrag von ca. 28.000 KWh, sondern ermöglicht zudem eine CO2 Ersparnis in 15 Jahren von ca. 258 Tonnen.

Somit wird auch ein Anliegen des päpstlichen Rundschreibens „Laudato Si“ konkretisiert: ein verantwortungsvoller Umgang mit den Ressourcen dieser Erde.

So wurde ein sichtbares Zeichen für Nachhaltigkeit gesetzt, das der Vorbildfunktion beim Schutz der



Umwelt gerecht werden soll. In der Tat soll Schöpfungsverantwortung in den kirchlichen Strukturen zur Regel werden und nicht die Ausnahme in einzelnen Leuchtturmprojekten darstellen.



“ Laudato Si muss Teil der DNA der luxemburgischen Kirche werden.

Jean-Louis Zeien
Erbischöflicher Delegierte für nachhaltige Entwicklung

Es geht im wahrsten Sinne dabei auch um „Energie von oben“ die ansonsten den Menschen auch in spiritueller Hinsicht an diesem Ort vermittelt werden soll.

Zudem bleibt es eine Herausforderung in der Kirche Luxemburgs, die Anliegen von *Laudato Si* zu konkretisieren. So wurde auch eine Bestandsaufnahme in den Pfarreien lanciert, um eine Übersicht zu erhalten, welche konkreten Projekte hier bereits vor Ort umgesetzt wurden. Dabei kann auch hervorgehoben werden, dass in einigen Kirchen Luxemburgs eine Lichtberatung mit dem Lichtberater des Naturparks Our stattfand.

Aber auch der **'Laudato Si Walking Tour 2021'** im Naturschutzgebiet und den Weinbergen in der Gemeinde Schengen hat zu einer breiten Sensibilisierung beigetragen, wobei sich über 100 Frauen, Männer und Kinder beteiligt haben. Führungen für Kinder, Jugendliche und Erwachsene in der beeindruckenden Ausstellung von Jhang Lamborelle in der Valentiny foundation in Remerschen zur Klimakrise und den sozialen Herausforderungen der Globalisierung und ihrer spirituellen Auswirkungen, Projektion des Films *"Count-Down am Rio Xingú VII"* - in Anwesenheit des Regisseurs Martin Kessler - haben diese Aktion im Mai 2021 abgerundet. Kardinal Jean-Claude Hollerich und Umweltministerin Carole Dieschbourg haben mit Einsatz und Interesse an dieser Aktions- und Sensibilisierungswoche teilgenommen.

► Justice et Paix

Die luxemburger Kommission Justice & Paix blickt 2021 auf 50 Jahre kirchlichen Einsatz für weltweite soziale und ökologische Gerechtigkeit und 50 Jahre Friedensarbeit und Verhinderung von Konflikten zurück.



Aus diesem Anlass verfasste die Kommission eine Festbroschüre mit einem historischen Exkurs über die Entstehung und die Arbeit in den letzten 50 Jahren sowie mit Beiträgen von Weggefährten und aktuellen Aktiven.

Am 2. Dezember fand ein akademischer Festakt im Beisein von Vertretern aus Gesellschaft und Kirche im Centre Jean XXIII statt.

D. Communauté et Foi

► Synodaler Prozess

Am 17. Oktober wurde in Luxemburg der diözesane Prozess zur Synode gestartet. Hierzu wurden alle Interessierten eingeladen, anhand eines Fragebogens ihre Vorstellungen, Wünsche, Impulse und Kritiken an die diözesane Koordinierungsgruppe weiterzugeben.

Fotos: <https://photos.cathol.lu/index.php?category/186>

► Pilgern

Oktave 2021

Die Oktave stand unter dem Leitwort „Plötzlich war alles anders ...“ und fand vom 24. April bis zum 9. Mai statt.

Eine Besonderheit der diesjährigen Auflage der Oktave war die Beauftragung von Milly Hellers mit den Oktavpredigten. Sie ist die erste Frau, der diese Aufgabe von Erzbischof Jean-Claude Hollerich anvertraut wurde.



Die Marienwallfahrt stand noch stark unter den Einschränkungen der Pandemie und somit war der Zugang zu den verschiedenen Gottesdiensten limitiert. Auch die Schlussprozession fand nicht statt. Trotzdem verfolgten viele Gläubige die Übertragungen auf .dokTV und im Stream auf cathol.lu

Springprozession

Die Springprozession 2021 in klassischer Form musste wegen der Pandemie abgesagt werden. Trotzdem fanden am Pfingstmontag und am Dienstag Gottesdienste in der Basilika statt, die unter den bestehenden Zugangsbeschränkungen gefeiert wurden. Eine Übertragung erlaubte es Gläubigen, die nicht in die Basilika kommen konnten, von zuhause aus teilzunehmen.

► Pfarreien

Par Kaldall Notre-Dame-des-Mineurs

268. Wallfahrt zur „Léiffrächen“ in Kayl

Weit über 100 Gläubige hatten sich bei schönstem Wetter zur 268. Wallfahrt zur „Léiffrächen“ in Kayl eingefunden, die in diesem Jahr unter dem Thema: „Maria, ein Herz voll Liebe“ stand. In seiner Predigt ging Generalvikar Patrick Muller auf vier Darstellungen von Maria ein, die Maria in unterschiedlichen



Situationen zeigen und die das Bild der Gläubigen von der Gottesmutter prägen. Das Bild von Maria mit dem Kind auf dem Arm, stehe für die Liebe Gottes, die vielen Menschen Kraft und Trost spendet. Die Bibel beschreibe Maria in jener Szene, in der sie ihren zwölfjährigen Sohn vermisst und im Tempel wiedergefunden habe, als besorgte und liebende Mutter. Das Bild der Pietà sei für viele Menschen ein Sinnbild des Trostes, das ihnen Hoffnung im Glauben an die Auferstehung gebe. Unter dem Kreuz schließlich habe Jesus seinem Lieblingsjünger Johannes Maria zur Mutter gegeben. So sei Maria die Mutter aller Gläubigen geworden. Mit Maria sind wir auf einem gemeinsamen Weg zu den Menschen und zu Gott.

Par Rammerech Saint-Valentin

Bedingt duerch d'Pandemie konnte mir nit all d'Aktivitéite maachen, di mir eis virgeholl haten.

Nichtdestotrotz hu mir d'Kommioun zu Ueschdrëf konnten ofhalen. Mir haten 2021 d'Kanner vun den Joren 2020 an 2021 (27 Kanner).

Zesumme mat der Por Atertdall hu mir d'Fiirmung zu Ueschdrëf gehalen. Vun den 43 Jonke koumen der 16 aus der Por Rammerich.

Mir hunn d'Kateches esou organiséiert, wéi et eis duerch d'Oplage méiglich war.

Mir bidde jo all 2 Wochen dënsdes an donnesdes Kateches zu Rammerich an der Kierch un. Do derbäi kënt och nach sonndes an der Katechese-Woch no der Sonndesmass eng Katechese, dëst awer fir d'Kommiounskanner.

Mir hunn och 2021 zu Bungeref d'Adventsaktioun gemaach. Dës Aktioun ass méttlerweil eng ganz bekannten Aktioun.

D'lest Joer kunnte mir op 5 Méttwochnométtiger 290 Banannekëste Kleeder a Spillsaache sammelen. Do derbäi koumen nach Artikelen ewéi Kannerbetter, grouss Spillsaachen, Kannersëtzer,...

All di Saache sinn a Rumänien u Weesenhaiser a ganz aarm Famillje gaangen.

2021 kunnte mir och zu Wolwen eis Wunneng iwwer d'*Gestion locative sociale* an Zesummenaarbecht mat dem Projet « Haus Care » vum Réidener Kanton verlounen.

An deem Appartement vu gutt 100 m² huet höet eng Famill mat 3 Kanner hiert Doheem fonnt.



Mir hunn och reegelméisseg Kontakter mat dem Flüchtlingsfoyer vun der Bungerëfermillen an dat a Form vun Donen, déi si brauchen (Hygieneartikel, Stréi, dat fir de Gaart gebraucht gëtt asw).

An Zesummenaarbecht mat der Integratiounskommissioun vun der Gemeng Rammerich hate mir och verschidden Aktivitéiten am Bungerëfer Gaart, deen duerch d'Initiativ vun der Por entstanden ass, a mëttlerweil ëmmer méi zum Treffpunkt fir vill Bungerëfer gëtt.

Ofschléissend hu mir nach d'Konventioun mat der Gemeng op d'Schinne gesat, déi an den nächsten Deeg um Ordre du jour vum Gemengerot steet.

Des Weideren hu mir di prinzipiell Entscheedung geholl, a punkto Immobilieprojeten de Schwéierpunkt op d'Schafe vu sozialem/erschwéngleche Wunnraum ze leeën.

Par Steesel-Walfer Sainte-Trinité

All Gottesdénsgchter, geeschtlech Angeboter, Katechesen an all aner Aktivitéiten hu mat vill Kreativitéit konnte coronakonform ofgehalen ginn. Beispill: Verschidde Gruppen am Alter vun de Kommuniounskanner an der Kateches hu sech amplaz a méi kleng Gruppen zäitweis zesummen als eng Grupp an der Kierch versammelt, an anere Moment hunn sech d'Gruppen an dräi verschidde Kierchen (Heeschdref, Steesel a Walfer) an am Porheem Walfer getrafft. Maxime war ëmmer: Net einfach alles zouspären, mä sech kreativ un d'Ëmstänn upassen.

Am Dezember hunn och Gottesdénsgchter fir ongeimpft Mënsche stattfonnt.

Diakonesch an ekologesch Aktivitéiten

- Nohaltegt Konzept erschafft fir d'benevol Mataarbechter an d'Matverantwortung vum administrativ-organisatoreschen an och ideelle Volet matanzebezéien.
- Finanzéierung (duerch Spenden) a Renovéierung mat Benevoller vun engem Daach vun engem Mobilhome vun engem Mann, dee virdrun op der Strooss geliefert huet, op engem Camping.

- Reegelméisseg Treffen an Austausch mat den Assitantes sociales aus de Gemengen Steesel a Walfer vun eiser Par,



- Zweekdeleg Formatioun mat der Prof. Dr. Martine Jungersvunder LSRS fir eis benevol Mataarbechter zum Ëmgang mat psychesch labille Mënschen a Gewalt.
- „Écrivain public“: Hëllef fir Mënsche bei administrative Prozeduren.
- Projet „Deelen am Duerf“ (Mënschen, déi ze vill Uebst a Geméis hunn, mat Léit a Verbindung bréngen, déi Uebst a Geméis brauchen, zur Zäit mat ronn 20 Leit).
- „Café Solid-éc“ (écoute solidaire): oppent Angebot fir jiddereen a Mënschen a soziale Krisensituatiounen all Dëschdeg an der Schoulzäit fir Austausch bei Kaffi a Kuch an der Méiglechkeet, bei Besoin sech op dem Kleederspächer mat Kleeder ze equipéieren.
- Marche à l'étoile de 17. Dezember am Stall zu Melleref mat Fakelmarsch a Veillée fir Jugendlech.

2. Autres domaines

A. Oekumene

In Luxemburg besteht seit 1997 der **Rat Christlicher Kirchen**. Im Rat versammeln sich regelmäßig die Katholische Kirche, die Griechisch-orthodoxe Kirche, die Rumänisch-orthodoxe Kirche, die Serbisch-orthodoxe Kirche, die Koptisch-orthodoxe Kirche, die Anglikanische Kirche, die Protestantische Kirche Luxemburgs, die Evangelisch-reformierte Kirche, die Evangelische Gemeinde Deutscher Sprache, die Nederlandse Protestantse Gemeenschap, die Den Danske Kirke und die Neopostolische Kirche.

Im Jahr 2021 konnte der oekumenische Gottesdienst im Rahmen der Gebetswoche für die Einheit der Christen nicht am üblichen Termin Ende Januar stattfinden. Er wurde auf den 16. Mai verlegt und fand unter den gesetzlichen Einschränkungen in der Neopostolischen Kirche in Esch/Alzette statt und wurde über Internet übertragen.

B. Sexualisierte Gewalt: Prävention, Intervention

In der Erzdiözese Luxemburg wurde im Jahr 2010 eine Hotline für Missbrauchsopfer eingerichtet. Im gleichen Jahr wurde ein Missbrauchsbeauftragter der Kirche und ein Beraterstab ernannt. Seit 2019 veröffentlicht das Erzbistum einen Jahresbericht, der für das Jahr 2020 im März 2021 veröffentlicht wurde.

Der Bericht und alle weiteren Informationen finden sich unter: <https://cathol.lu/rubrique459>



C. Information

Die Katholische Kirche in Luxemburg betreibt eigene **Internetseiten** unter www.cathol.lu. Auf diesen Internetseiten finden sich alle Informationen zum kirchlichen Leben in den Pfarreien, den Gremien und den verschiedenen Trägern mit kirchlichen Bindungen.

Der '**Kirchliche Anzeiger**' ist das kirchliche Amtsblatt der Diözese und wird i.d.R. 4 bis 5 Mal pro Jahr veröffentlicht. Alle Ausgaben (seit 2021) sind unter <https://cathol.lu/rubrique662> öffentlich zugänglich.

Die Pressestelle des Erzbistums veröffentlicht täglich eine **Presseschau** mit relevanten nationalen und internationalen Artikeln zum kirchlichen Leben. Für Abonnenten erscheint 1 Mal wöchentlich die **cathol-News** (Abo-Anfragen unter <https://cathol.lu/artic-le7235>).



D. Diözesanarchiv Luxemburg

Im Jahr 2021 wurden Archivalien mit einem Gesamtumfang von ca. **21 laufenden Regalmetern/lfm** übernommen. Die ursprünglich im Jahr 2010 bei der langfristigen Bedarfsplanung für Magazinkapazitäten ermittelte **Zuwachsprognose** von jährlich 12,5 lfm wird im neunten Jahr in Folge deutlich **übertrifft**. Durch eine rein auf Lagerung bedachte, d.h. nicht mehr zugriffsorientierte Neuaufstellung der sehr umfangreichen Büchersammlung Walin und die Umbettung der im Laufe des Jahres verzeichneten Nachlässe war es möglich, den durch die Neuzugänge entstandenen Zuwachs an Raumbedarf notdürftig zu kompensieren und die Reserve (derzeit unbelegt: ca. 122 lfm) zu schonen. Da nunmehr die letzten Bestände umgebettet und - teils auf Kosten der Zugänglichkeit - hinsichtlich der Lagerung optimiert sind, werden die **Magazinkapazitäten** bei einem fortgesetzten Zuwachs in der Größenordnung der vergangenen Jahre **in Kürze erschöpft** sein. Die Einrichtung neuer Archivmagazine ist damit zwingend erforderlich.

Das Archiv verfügt über Magazinkapazitäten im Generalvikariat und im Priesterseminar. Anfang 2012 begann die systematische Digitalisierung von Archivgut.

In der Datenbank Aktenverzeichnis kann derzeit auf **749.801** Digitalisate in **19.377** Archivalieneinheiten zugegriffen werden. Weiterhin könnten in den Objektarten Generalvikariat, Pfarrarchive sowie Deliberationsregister derzeit **172.595 Digitalisate** in **8.248 Archivalieneinheiten** online freigeschaltet werden, wenn man als alleiniges Kriterium die gewöhnliche Schutzfrist (60 Jahre) anlegt.

Im Jahr 2021 wurden 59.429 Dateien mit einem Volumen von 4.830 GB mikroverfilmt.

3. Les chiffres clés de l'Archevêché

VIE DE L'ÉGLISE

	2021	2020	2019
Baptêmes	1.608	745	2.003
1 ^{res} Communions	1.950	1.141	2.239
Confirmations	922	438	915
Mariages	108	39	237
Enterrements	2.358	2.370	2.387
Défections	249	176	303

AU SERVICE DE L'ÉGLISE ET DE SA MISSION

277 salariés sont au service de la pastorale et de l'administration (état au 31 décembre 2021).

Le personnel (277 salariés)



▶ Ministres du culte : 74 %
▶ Salariés privés : 14 %
▶ Catéchètes titulaires : 12 %

Sur ces 277 salariés :

- ▶ Ministres du culte : **204** (74 %)
- ▶ Salariés privés : **39** (14 %)
- ▶ Catéchètes titulaires : **34** (12 %)



Vie consacrée

243 religieuses
64 religieux

Des chrétiens engagés

L'Église catholique ne pourrait pas accomplir sa mission pastorale sans les **milliers de chrétiens engagés à titre bénévole** dans les fabriques d'église, les groupes de servants d'autels, les chorales, la catéchèse, les célébrations liturgiques, les actions de solidarité, l'administration paroissiale, etc. dont la motivation, l'expérience et les compétences sont indispensables.



33 paroisses
6 doyennés

Chiffres clés consolidés du « Groupe Archevêché » (Bilan 2021)

en millions d'euros

Total du bilan	177,2
Fonds propres	152,6
Total des dettes	18,2
Résultat de l'exercice	5,0

Comptes consolidés révisés
pour l'exercice 2021 de l'Archevêché
de Luxembourg

1. Rapport de l'Économe général

sur les comptes annuels consolidés de l'Archevêché clôturant au 31 décembre 2021 et approuvés par le Conseil pour les affaires économiques

1. Introduction

Pour la dixième année consécutive, l'Archevêché publie ses comptes annuels consolidés établis selon les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

La publication de ces comptes vise à amener la transparence sur les moyens propres dont dispose l'Archevêché de Luxembourg pour remplir ses missions et assurer sa pérennité.

Ces moyens propres proviennent essentiellement des activités économiques exercées par l'Archevêché, surtout la gestion de son patrimoine immobilier exercée principalement à travers les sociétés Lafayette SA et Maria Rheinsheim SA.

L'établissement et la publication d'une situation financière consolidée de l'Archevêché constituent une initiative purement volontaire. Aucune obligation légale n'y contraint l'Archevêché.

Le Conseil pour les affaires économiques ayant dans ses attributions, suivant le Code de droit canonique, l'approbation des recettes et des dépenses pour l'année écoulée, a dans sa séance du 19 juillet 2022 approuvé les comptes consolidés au 31 décembre 2021 qui sont repris ci-après.

2. Quelques explications sur le contexte des comptes consolidés

Pour pouvoir interpréter correctement ces comptes annuels consolidés, il est important de préciser les **différentes activités exercées** par l'Archevêché :

1. Ses activités directes concernent l'action pastorale.
2. Ses activités indirectes commerciales

Au niveau de ses activités indirectes à travers des sociétés commerciales, l'Archevêché est actif dans l'achat, la vente, la gestion simple et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte de tiers.

Un premier aspect important dans l'élaboration des comptes consolidés concerne le **périmètre de consolidation** qui détermine l'ensemble des sociétés dont les résultats sont inclus dans les comptes consolidés en annexe.

Ce périmètre de consolidation qui comprend 7 entités juri-

diques pour le compte de Profits & Pertes est décrit dans la note 2. En résumé, via sa participation en tant qu'actionnaire unique dans la société Lafayette SA, l'Archevêché détient des intérêts dans différentes sociétés.

Les autres organisations catholiques (congrégations religieuses, Grand Séminaire, etc.) présentes sur l'exercice 2021 sur le territoire de l'Archidiocèse ne font pas et ne peuvent pas faire partie du périmètre de consolidation de l'Archevêché : ce dernier n'a pas de contrôle direct sur ces entités juridiques.

La consolidation comptable a pour but de regrouper les résultats et le patrimoine de l'ensemble des sociétés tombant dans le périmètre de consolidation, de sorte que tous les avoirs et dettes des différentes sociétés consolidées se trouvent repris dans un seul bilan. Il en va de même pour le compte de résultat et le tableau des immobilisations consolidé qui reprennent l'ensemble des opérations réalisées comptablement au cours de l'année 2021.

3. Évolution en 2021 et perspectives pour 2022 des principales activités commerciales du Groupe

Concernant les développements immobiliers en 2021, il faut surtout citer l'immeuble construit par la société LuxRec SARL. Le 31 mars 2021 a eu lieu la vente de cette société avec le paiement du prix par l'acquéreur et le transfert des parts (cf. Note 5).

Perspectives 2022 pour la gestion immobilière et patrimoniale

Nous planifions un démarrage de la phase de construction de deux projets immobiliers au 4^e trimestre de cette année. Un décalage de ces projets à la suite des prix des matériaux de construction extrêmement élevés actuellement reste une option. Par ailleurs nous allons aussi investir dans des actifs financiers en 2022.

4. Le résultat consolidé et son évolution et l'évolution des fonds propres

Le Groupe consolidé Archevêché a clôturé l'exercice 2021 avec un bénéfice consolidé d'EUR 4.997.650,08 contre un bénéfice consolidé en 2020 d'EUR 20.996.811,29.

En 2021 il n'y avait pas d'intérêts minoritaires, le résultat qui leur était attribuable en 2020 était insignifiant (perte d'EUR 10.007,24).



La plupart des autres lignes du Profits et Pertes présentent des évolutions qui proviennent majoritairement du fait que le P&P consolidé contenait en 2020 encore 4 mois d'exploitation pour les 3 sociétés consolidées par intégration globale qui ont rejoint le groupe Mediahuis à partir du 24 avril 2020. L'exercice 2021 ne contenant plus aucune activité de ces sociétés, la plupart des postes de charges et de produits sont en baisse par rapport à 2020.

Uniquement deux lignes de charges ne sont quasiment pas impactées par les 4 mois d'exploitation des 3 sociétés Mediahuis en 2020 :

- Les corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant qui avec un produit en 2021 et une charge en 2020 ont amené une variation positive du résultat avant impôts d'EUR 757.470,48. Les éléments de l'actif circulant concernés sont principalement des créances sur locataires dont la valeur a été corrigée en 2020 et pour lesquelles cette correction a pu être reprise en 2021.
- Les impôts sur le résultat qui concernent dans les deux exercices le même périmètre d'intégration fiscale de Lafayette SA. Avec une charge en 2021 et un produit en 2020, cette ligne a amené une variation négative du résultat après impôts d'EUR 728.955,60.

Les fonds propres incluant les plus-values immunisées réinvesties du Groupe pour EUR 16.439.726,09 ont augmenté d'EUR 5.416.002,16 en 2021. Cette augmentation inclut celle causée par le transfert d'une plus-value du compte Profits et Pertes vers les plus-values immunisées pour un montant d'EUR 408.046,70 (cf. Note 8.2.).

5. Les fonds dédiés

Afin d'assurer la transparence sur les fonds reçus de tiers et de respecter la volonté légitime des légataires ou donateurs, ces fonds dédiés sont renseignés sous une rubrique séparée du passif du bilan.

Les actifs correspondant à ces fonds dédiés sont composés de biens immobiliers, de fonds reçus et de valeurs mobilières destinés à être affectés à certaines activités effectuées par l'Archevêché ou auxquelles celui-ci collabore.

Le poste s'élève au 31 décembre 2021 à EUR 4.766.329,06 (2020: 4.736.277,90) et est représenté à concurrence d'EUR 1.707.324,68 par des éléments de l'actif destinés à MISSIO Luxembourg, à concurrence d'EUR 1.514.100,00 par un bien immobilier et à concurrence d'EUR 235.090,05 par des fonds dédiés aux « archives diocésaines » ainsi que divers autres fonds dédiés.

Les responsables de MISSIO Luxembourg sont responsables et comptables de l'utilisation et de la gestion des postes à l'actif du bilan représentant ces fonds dédiés.

6. Dettes et trésorerie nette

Les dettes bancaires au 31/12/2020, qui renseignaient des emprunts de Lafayette SA pour des projets immobiliers spécifiques, ont été complètement remboursées au cours de l'exercice 2021. Ceci a été rendu possible par le remboursement par LuxRec SARL en date du 31 mars 2021 du prêt octroyé par le Groupe (cf. comptes consolidés 2020 : Note 5 et ligne « créances sur des entreprises avec un lien de participation »).

Majoritairement pour la même raison, la trésorerie nette du Groupe (liquidités moins dettes bancaires) a fortement augmenté avec en arrondi EUR 39,8 millions à la clôture 2021 contre 15,7 millions à celle de 2020.

Ces réserves de liquidités ont été maintenues à la clôture 2021 en majeure partie en vue de la part fonds propres du financement des investissements en projets immobiliers dont le démarrage est prévu en 2022 et 2023. Une partie de ces liquidités sera aussi investie en actifs financiers au cours de 2022.

7. Perspectives financières pour l'avenir pour les activités propres de l'entité Archevêché

Le 1^{er} septembre 2016 est entrée en vigueur la loi du 23 juillet 2016 qui règle le montant et les modalités d'octroi du soutien financier annuel à l'Église catholique.

Le soutien financier maximal annuel de l'État et ses modalités d'octroi sont définis au 1^{er} article de la loi. La première année de virement du premier euro de cette enveloppe se situe dans un horizon long terme de minimum 15 ans.

A court et moyen terme, c'est la disposition suivante de la loi qui impactera directement les comptes de l'Archevêché (art. 8 et 9 inter alia) :

Toute nouvelle embauche de prêtres, diacres ou laïcs au service de l'Église est maintenant, et ceci depuis le 1^{er} septembre 2016, directement à charge du budget de l'Archevêché. L'intégralité des charges de personnel des nouvelles embauches sera supportée par l'Archevêché. Ces embauches nettes, en cours depuis 2017, conduisent à une augmentation continue d'année en année des charges de personnel de l'Archevêché.

Le résultat récurrent des activités commerciales permet de couvrir le déficit actuel de l'Archevêché. Depuis le 24 avril 2020, date de cession du groupe Saint-Paul, ces activités commerciales se concentrent maintenant sur le développement, l'exploitation et la gestion du portefeuille des actifs immobiliers du Groupe. L'activité d'investissement dans des actifs financiers sera aussi développée en 2022.

Cependant avec la croissance progressive des charges et des décaissements de l'Archevêché pour les raisons susmentionnées, son besoin de financement va augmenter d'année en année. L'excédent dégagé par les activités commerciales va certes lui aussi progresser à moyen terme mais il devra

nécessairement être accompagné et complété par d'autres sources de financement. Le fonds d'avenir abrité par la Fondation Sainte-Irmine est une pierre angulaire de ces dispositifs. L'investissement en actifs financiers à partir de 2022 en est une autre.

Marc Wagener, Économiste général



2. Rapport d'audit

Au Conseil pour les affaires économiques de Archevêché de Luxembourg

Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de Archevêché de Luxembourg (l'« Etablissement ») et de ses filiales (le « Groupe ») au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels consolidés du Groupe comprennent :

- le bilan consolidé au 31 décembre 2021 ;
- le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date ; et
- les notes aux comptes annuels consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Groupe conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil pour les affaires économiques. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les comptes annuels consolidés et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels consolidés.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil pour les affaires économiques pour les comptes annuels consolidés

Le Conseil pour les affaires économiques est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels consolidés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, c'est au Conseil pour les affaires économiques qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil pour les affaires économiques a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil pour les affaires économiques, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil pour les affaires économiques du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 19 juillet 2022

François Mousel



PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518

3. Archevêché de Luxembourg – Comptes consolidés 2021

Archevêché de Luxembourg Bilan consolidé au 31 décembre 2021 exprimé en EUR	Note(s)	2021	2020
ACTIF			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	4.2a),5		
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux		421.762,30	416.599,30
Mali de fusion		0,63	0,63
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		0,00	49.713,00
		421.762,93	466.312,93
Immobilisations corporelles	4.2b),5		
Terrains et constructions		114.486.317,79	115.884.859,17
Installations techniques et machines		97.464,00	115.546,00
Autres installations, outillage et mobilier		707.619,88	644.073,19
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		3.339.424,88	2.098.963,34
		118.630.826,55	118.743.441,70
Immobilisations financières	4.2c),5,6		
Parts dans des entreprises liées	6	1,00	1,00
Participations mises en équivalence	7	0,00	6.242.842,03
Titres ayant le caractère d'immobilisations	6	6.000.000,00	6.000.000,00
Autres prêts		3.400.027,00	4.427,00
		9.400.028,00	12.247.270,03
		128.452.617,48	131.457.024,66
Actif circulant			
Créances	4.2d)		
Créances résultant de ventes et prestations de services - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		824.393,74	816.010,66
Créances sur des entreprises liées - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1.937.790,83	916.859,05
Créances sur des entreprises avec un lien de participation - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		0,00	28.500.905,31
Autres créances - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an - dont la durée résiduelle est supérieure à un an		3.595.746,97 905.702,31	1.987.585,92 963.682,40
		7.263.633,85	33.185.043,34
Valeurs mobilières	4.2e)	1.394.271,68	1.347.478,58
Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		39.798.051,42	29.633.540,25
		48.455.956,95	64.166.062,17
Comptes de régularisation	4.2f)	257.412,70	159.578,30
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		177.165.987,13	195.782.665,13

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Archevêché de Luxembourg Bilan consolidé au 31 décembre 2021 exprimé en EUR	Note(s)	2021	2020
PASSIF			
Fonds propres			
Fonds propres initiaux	8.1	25.571.398,75	25.571.398,75
Réserves			
- autres réserves non disponibles	8.2	16.439.726,09	16.031.679,39
Résultats reportés		87.834.917,91	89.276.340,20
Réserves de consolidation		17.800.266,19	- 4.658.280,01
Résultat de l'exercice (part du Groupe)		4.997.650,08	21.006.818,53
		152.643.959,02	147.227.956,86
Intérêts minoritaires			
Résultat de l'exercice (part des minoritaires)		0,00	-10.007,24
Provisions			
Autres provisions	4.2g) 9	1.371.607,40	1.939.308,50
Fonds dédiés			
	4.2h),10	4.766.329,06	4.736.227,90
Dettes			
Dettes envers des établissements de crédit	4.2i)		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		0,00	13.891.354,01
Dettes sur achats et prestations de services			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		704.636,70	1.185.450,83
Dettes envers des entreprises avec un lien de participation			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		0,00	2.047,71
Autres dettes			
- Dettes fiscales		316.710,79	8.988.569,45
- Dettes au titre de la sécurité sociale		105.402,45	99.459,36
- Autres dettes	11.1		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		4.994.460,95	5.207.453,61
Impôts différés	4.2j),11.2	12.090.035,92	12.319.579,26
		18.211.246,81	41.693.914,23
Comptes de régularisation			
	4.2f),12	172.844,84	195.264,88
TOTAL DU BILAN (FONDS PROPRES ET PASSIF)		177.165.987,13	195.782.665,13

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Archevêché de Luxembourg

Compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2021 exprimé en EUR

	Note(s)	2021	2020
Chiffre d'affaires net	4.2n),13	6.834.806,02	23.103.342,65
Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication		0,00	1.353,50
Autres produits d'exploitation		2.519.463,70	3.416.382,32
Matières premières et consommables et autres charges externes			
a) Matières premières et consommables		-537.372,26	-2.314.493,43
b) Autres charges externes		-2.478.054,63	-7.626.790,98
		-3.015.426,89	-9.941.284,41
Frais de personnel	14		
a) Salaires et traitements		-3.431.148,42	-10.455.544,65
b) Charges sociales			
i) couvrant les pensions		-262.719,04	-934.421,09
ii) autres charges sociales		-164.932,94	-164.172,00
c) Autres frais de personnel		-12.859,42	-14.551,61
		-3.871.659,82	-11.568.689,35
Correction de valeur			
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	5	-2.383.229,74	-2.459.045,52
b) sur éléments de l'actif circulant		363.849,04	-393.621,44
		-2.019.380,70	-2.852.666,96
Autres charges d'exploitation	15	-1.277.020,47	-6.496.049,06
Produits provenant de participations			
b) provenant d'entreprises liées	16	6.052.997,96	25.042.321,32
Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé		0,34	0,34
Autres intérêts et autres produits financiers			
a) provenant d'entreprises liées		7.009,04	0,00
b) autres intérêts et produits financiers		12.913,22	25.893,37
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	7	-20.312,62	6.089,85
Intérêts et autres charges financières			
b) autres intérêts et charges financières		-30.323,03	-187.247,74
Impôts sur le résultat		-400.000,00	328.955,60
Résultat après impôts sur le résultat		4.793.066,75	20.878.401,43
Autres impôts		-24.960,01	-9.611,88
Reprise sur impôts différés	17	229.543,34	128.021,74
Résultat de l'exercice		4.997.650,08	20.996.811,29
<i>dont : attribuable au groupe</i>		4.997.650,08	21.006.818,53
<i>attribuable aux intérêts minoritaires</i>	3.2	0,00	-10.007,24

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

4. Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2021

Note 1 – Généralités

L'historique de la personnalité juridique de l'Archevêché de Luxembourg peut être retracé comme suit :

L'Évêché de Luxembourg a été érigé par la loi du 30 avril 1873. Une loi du 30 avril 1981 lui a conféré la personnalité juridique. Il est depuis lors constitué en tant que personne juridique de droit public. Le 23 avril 1988, l'Évêché de Luxembourg est élevé au rang et à la dignité d'un Archevêché. L'Archevêché de Luxembourg (numéro d'identité : 18735400025) est établi à Luxembourg-Ville au n°4, rue Génistre.

La structure territoriale de l'Archevêché recoupe le même territoire que l'Archidiocèse de Luxembourg.

L'Archevêché de Luxembourg détient 100% des actions de la société Lafayette SA. L'Archevêché et les sociétés qu'il détient directement et indirectement (le Groupe Archevêché) sont principalement actifs dans les domaines suivants :

- L'Archevêché de Luxembourg est directement actif dans l'action pastorale.
- Au niveau de ses activités indirectes à travers des sociétés commerciales, le Groupe Archevêché est actif dans les domaines suivants : l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et ceci pour son propre compte ou pour compte de tiers.

L'Archevêché de Luxembourg n'a pas d'obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Dans un but de transparence et à l'initiative de l'Archevêque, des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été établis et rendus publics pour la première fois en 2013. L'établissement de ces comptes annuels consolidés est fait sous la responsabilité de l'Économiste général de l'Archevêché. Pour des besoins de transparence financière, la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales a été appliquée pour l'établissement de ces comptes consolidés.

L'exercice social débute le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Note 2 – Périmètre de consolidation

Les entités juridiques faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- (1) Archevêché de Luxembourg
- (2) Lafayette SA (100 %) gestion patrimoniale, prise de participations
- (3) Libo SA (100%) société immobilière

- (4) Société Maria Rheinsheim SA (100%) société immobilière
- (5) Carrefour SA (100%) location immobilière
- (6) Régie Immobilière SARL (100%) société immobilière
- (7) Luxembourg Real Estate Company SARL (LuxRec) (100%, 49% du 1^{er} janvier au 24 mars 2021) société immobilière, sortie du Groupe en date du 31 mars 2021

Toutes ces entités juridiques ont leur siège social au Luxembourg.

Les sociétés (1) à (6) sont consolidées par la technique de l'intégration globale en respectant la notion que l'Archevêché exerce sur ces sociétés commerciales un contrôle au sens du titre XVII de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

La société (7) LuxRec SARL était consolidée par mise en équivalence jusqu'à la clôture de l'exercice 2020. La participation de Lafayette SA dans la société LuxRec SARL était inscrite au bilan à une valeur comprenant sa situation nette immédiatement après la fusion qui a été réévaluée et le prix d'acquisition de parts supplémentaires après la fusion (cf note 7). Le 25 mars 2021 Lafayette SA a racheté les 51% restants des parts sociales de la société LuxRec SARL pour devenir associé unique et a vendu la totalité des parts sociales le 31 mars 2021.

En accord avec l'article 1711-8(1) (intérêt non significatif) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la société Simon Pierre SA (100 %) gestion immobilière, n'est pas été intégrée dans le périmètre de consolidation.

Les autres organisations catholiques (congrégations religieuses, Grand Séminaire, etc.) ne font pas et ne peuvent pas faire partie du périmètre de consolidation de l'Archevêché : ce dernier n'a pas de contrôle direct sur ces entités juridiques.

Note 3 – Structure et base de présentation des comptes consolidés

3.1 Écarts de première consolidation

La consolidation est effectuée en accord avec l'article 1712-4(1)1^o de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les valeurs comptables des actions ou parts dans le capital des sociétés comprises dans la consolidation sont compensées par la fraction des capitaux propres des sociétés comprises dans la consolidation qu'elles représentent. Cette compensation se fait sur la base des valeurs comptables existant à la date à laquelle cette société est incluse pour la première fois dans la consolidation.



Les différences résultant de la compensation sont imputées, dans la mesure du possible, directement aux postes du bilan consolidé qui ont une valeur différente à leur valeur comptable. La différence qui subsiste sera traitée en accord avec les articles 1712-15 et 1712-16 de la loi modifiée du 10 août 1915. Depuis le 31 décembre 2013, il n'y a plus de différence de consolidation positive (goodwill) subsistant à l'actif du bilan.

3.3 Élimination d'opérations entre sociétés consolidées

Les créances et dettes entre les sociétés incluses dans la consolidation ainsi que les produits et charges afférents aux opérations effectuées entre elles ont été éliminés.

Note 4 – Principes, règles et méthodes d'évaluation

4.1 Méthodes de conversion

Le bilan consolidé et le compte de profits et pertes consolidé de l'Archevêché sont exprimés en euros (EUR). Les comptes annuels des sociétés consolidées sont exprimés dans la même devise.

À l'exception des immobilisations incorporelles et corporelles et des titres de participation qui sont maintenus au taux historique, tous les actifs et dettes en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges, en devise autre que l'EUR, sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les bénéfices et les pertes de change réalisés, ainsi que les pertes de change non réalisées, sont enregistrés au compte de profits et pertes consolidé.

4.2 Résumé des principales règles d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par l'Économe général de l'Archevêché.

La préparation des comptes consolidés implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi à l'Archevêché d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes consolidés de la période durant laquelle les hypothèses ont changé. L'Archevêché estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes consolidés donnent ainsi une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.

L'Archevêché fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les

jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Archevêché sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif au bilan à leur coût d'acquisition. Les corrections de valeur sont pratiquées suivant la méthode de l'amortissement linéaire. Le début de l'amortissement est à la date de mise en service, les dotations aux amortissements couvrent douze mois ou six mois si la mise en service a eu lieu pendant la première moitié ou pendant la seconde moitié de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés pour les immobilisations incorporelles sont les suivants :

	Taux d'amortissement
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	2 % à 2,38 % et 10 % à 33,3 %
Mali de fusion	10 %

Lorsque l'Archevêché considère qu'une immobilisation incorporelle subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les immobilisations incorporelles en cours ne sont pas amorties.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan consolidé à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées. Les corrections de valeur sont pratiquées suivant la méthode de l'amortissement linéaire. Le début de l'amortissement est à la date de mise en service, les dotations aux amortissements couvrent douze mois ou six mois si la mise en service a eu lieu pendant la première moitié ou pendant la seconde moitié de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés pour les immobilisations corporelles sont les suivants :

	Taux d'amortissement
Constructions	2 % à 20 %
Installations techniques et machines	4 % à 30 %
Autres installations, outillage et mobilier	10 % à 33,33 % et 50 % *

(* 0 % pour les œuvres d'art)

Lorsque l'Archevêché considère qu'une immobilisation corporelle subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est actée de manière à refléter cette perte potentielle. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les immobilisations corporelles en cours ne sont pas amorties.

Lors de diverses réorganisations des sociétés détenues par l'Archevêché sur les dernières années, des réévaluations ont été faites dégageant des plus-values latentes. Dans la mesure du possible, ces plus-values latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégagé celles-ci.

Les mêmes règles d'amortissement et de valorisation que pour les actifs sous-jacents s'appliquent à ces plus-values latentes.

Au cours de l'exercice 2015, l'Archevêché a reçu par acte de donation assortie de charges et obligations, un ensemble de biens immobiliers situé au Luxembourg. Cet ensemble est inscrit à l'actif pour son coût d'acquisition augmenté de la charge estimée correspondant aux obligations spéciales de l'acte de donation. A l'actif le bien immobilier est amorti selon sa durée d'utilisation estimée. Les obligations reconnues au passif ont été utilisées au fur et à mesure que l'Archevêché s'en décharge. Au 31 décembre 2021, dernier exercice des obligations, le solde de la provision a été repris en produits. Une partie des obligations spéciales ne prend effet que dans le cas d'un éventuel futur développement immobilier. Ces obligations éventuelles ne sont pas reconnues au passif.

c) Immobilisations financières

Le Groupe comptabilise les parts dans des entreprises liées non consolidées et les participations consolidées par mise en équivalence à leur valeur d'acquisition.

Des corrections de valeur sont actées lorsque les immobilisations financières présentent une dépréciation durable. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

d) Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées si leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

e) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur valeur de marché qui correspond au dernier cours disponible pour les valeurs mobilières admises à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg.

Une correction de valeur est enregistrée aux comptes de pertes et profits lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Par exception, les valeurs mobilières pour lesquelles l'Archevêché s'engagerait à ne pas les vendre avant la date de leur remboursement par l'émetteur et dont le capital est garanti par l'émetteur à la date de leur remboursement, sont évaluées au montant du capital garanti.

f) Comptes de régularisation actif/passif

Ces postes comprennent les produits perçus/charges payées avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

g) Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

h) Fonds dédiés

Les fonds dits dédiés représentent des fonds ou biens d'origines diverses reçus essentiellement par legs ou donations et dédiés à une activité, une œuvre ou un autre but bien précis (patrimoines d'affectation). Le capital et les revenus peuvent être utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été légués ou donnés.

Voir également note 10.

i) Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement ou le cas échéant à la valeur résiduelle.

j) Impôts différés

Lors de diverses réorganisations des sociétés de l'Archevêché sur les dernières années, des réévaluations ont été faites dégageant des plus-values latentes. Dans la mesure du possible ces plus-values latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégagé celles-ci.

Sur ces éléments ont été calculés des impôts différés pour tenir compte de la charge fiscale potentielle en prenant en compte des hypothèses raisonnables de réalisation des plus-values en question et de réinvestissement des prix de cession.

k) Compromis de vente (biens immobiliers)

Les compromis de vente signés de biens immobiliers ne sont pas comptabilisés. La comptabilisation des ventes de biens immobiliers n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de vente est signé.

l) Actes de donations

La comptabilisation des actes de donations n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de donation est signé.

Si un tel acte contient des conditions suspensives, alors l'acte n'est comptabilisé qu'au moment où ces conditions suspensives sont réalisées.

m) Successions

Lorsque l'Archevêché est bénéficiaire de legs, ces legs ne sont comptabilisés qu'au moment où l'Archevêché entre en possession des biens et la succession est liquidée. Pour les successions où un notaire joue le rôle d'exécuteur testamentaire, cela est le cas lorsque l'Archevêché reçoit le décompte du notaire. Les biens sont enregistrés au bilan à la valeur d'évaluation ayant servi de base au calcul des droits de succession.

n) Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation de services correspondant aux activités ordinaires du Groupe, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

Note 5 – Évolution de l'actif immobilisé

Les terrains et constructions ont fait l'objet en juillet 2013 d'une évaluation par un expert indépendant. La valeur de marché globale à cette date a été estimée. Suite à cet exercice de valorisation immobilisation par immobilisation, l'Archevêché a acté des corrections de valeur exceptionnelles au 31 décembre 2012 sur les terrains et constructions d'EUR 19.457.861,83. Un complexe immobilier a été nouvellement évalué en 2016, cette évaluation a confirmé les valeurs de l'évaluation de 2013. L'Archevêché est d'avis que la valeur des terrains et constructions au bilan au 31 décembre 2021 ne donne pas lieu à des corrections de valeur supplémentaires en 2021.

En date du 25 mars 2021, le Groupe a acheté les 51 % restants des parts sociales de la société Luxembourg Real Estate Company (LuxRec) pour devenir associé unique. Le 31 mars 2021, le Groupe a vendu 100% des parts sociales de LuxRec (ligne « Participations mises en équivalence »).

Ligne « autres prêts » En cours de l'exercice, le groupe a accordé un prêt à un organisme amis d'un montant d'EUR 3.400.000 dont le remboursement au terme avec intérêts est prévu fin 2029. Le prêt est garanti par un mandat hypothécaire de deuxième rang sur un bâtiment et un terrain.

Évolution de l'actif immobilisé

	Valeur d'acquisition au 01.01.2021 €	Acquisitions en 2021 €	Transfert de l'exercice €	Sorties et cessions en 2021 €	Valeur d'acquisition au 31.12.2021 €	Corrections de valeur au 01.01.2021 €	Dotations de l'exercice €	Reprises de l'exercice €	Corrections de valeur au 31.12.2021 €	Valeur nette au 31.12.2021 €
Immobilisations incorporelles										
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été										
- acquis à titre onéreux	580.880,64	22.349,59	29.963,00	-26.679,54	606.513,69	164.281,34	47.149,59	-26.679,54	184.751,39	421.762,30
Frais de développement	35.414,38	0,00	0,00	0,00	35.414,38	35.414,38	0,00	0,00	35.414,38	0,00
Mali de fusion activé (part amortissable)	466.028,48	0,00	0,00	0,00	466.028,48	466.027,85	0,00	0,00	466.027,85	0,63
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	49.713,00	0,00	-49.713,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1.132.036,50	22.349,59	-19.750,00	-26.679,54	1.107.956,55	665.723,57	47.149,59	-26.679,54	686.193,62	421.762,93
Immobilisations corporelles										
Terrains et constructions										
	181.931.879,07	2.290.286,38	19.750,00	-1.791.555,81	182.450.359,64	66.047.019,90	2.143.302,23	-226.280,28	67.964.041,85	114.486.317,79
Installations techniques et machines										
	1.155.146,05	2.705,55	0,00	0,00	1.157.851,60	1.039.600,05	20.787,55	0,00	1.060.387,60	97.464,00
Autres installat., outillage et mobilier										
	2.120.232,29	239.809,06	0,00	-159.833,25	2.200.208,10	1.476.159,10	171.990,37	-155.561,25	1.492.588,22	707.619,88
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours										
	2.098.963,34	1.240.461,54	0,00	0,00	3.339.424,88	0,00	0,00	0,00	0,00	3.339.424,88
	187.306.220,75	3.773.262,53	19.750,00	-1.951.389,06	189.147.844,22	68.562.779,05	2.336.080,15	-381.841,53	70.517.017,67	118.630.826,55
Immobilisations financières										
Parts dans des entreprises liées										
	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Participations mises en équivalence										
	6.242.842,03	6.474.413,00	0,00	-12.717.255,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres ayant le caractère d'immobilisations										
	6.000.000,00	0,00	0,00	0,00	6.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6.000.000,00
Autres prêts										
	4.427,00	3.400.000,00	0,00	-4.400,00	3.400.027,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3.400.027,00
	12.247.270,03	9.874.413,00	0,00	-12.721.655,03	9.400.028,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9.400.028,00
TOTAL	200.685.527,28	13.670.025,12	0,00	-14.699.723,63	199.655.828,77	69.228.502,62	2.383.229,74	-408.521,07	71.203.211,29	128.452.617,48

Note 6 – Parts dans les entreprises liées

Comme indiqué à la note 2, la société suivante n'est pas été intégrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 :

Parts dans des entreprises liées	Siège	Date de clôture	Pourcentage détenu	Capitaux propres * en EUR	Résultat de l'exercice en EUR	Valeur comptable au 31.12.2021
Simon Pierre SA**	Luxembourg	31.12.2021	100 %	8.293,21	-14.028,11	1,00
						1,00

* y compris résultat de l'exercice

** chiffres non audités

Note 7 – Participations mises en équivalence

La société Luxembourg Real Estate Company SARL (LuxRec) a été vendue le 31 mars 2021.

Note 8 – Fonds propres

8.1 Fonds propres initiaux

Les fonds propres initiaux s'élèvent au 31 décembre 2021 à la somme d'EUR 25.571.398,75. Ce montant provient de fonds propres historiques et de dons et legs.

8.2 Autres réserves non disponibles

En vertu de l'article 54-6 LIR, certaines plus-values réalisées par des sociétés de l'Archevêché sur des ventes d'actifs lors d'exercices antérieurs ont été immunisées.

Au 31 décembre 2021, le Groupe a procédé à l'immunisation d'EUR 408.046,70 de plus-values réalisées sur des cessions d'actifs.

Note 9 – Autres provisions

Ce poste est principalement constitué d'une garantie de revenus futurs accordée à l'acquéreur des parts sociales de la société Luxembourg Real Estate Company SARL pour un montant d'EUR 1.282.173,40.

Au niveau de l'Archevêché ce poste comprenait aussi au 31 décembre 2020 une dette provisionnée pour un montant d'EUR 267.874,50 correspondant aux obligations spéciales mentionnées dans la note 4.2.b). Au 31 décembre 2021 l'obligation spéciale au titre de l'exercice 2021 a été reprise sur cette provision et comptabilisée en dette. Aucune obligation initialement provisionnée n'existant au-delà de l'exercice 2021, la provision restante a été extournée au 31 décembre 2021..

Note 10 – Fonds dédiés

Ce poste reprend des éléments de l'actif reçus essentiellement par legs ou donations et dédiés au sens de la note 4.2 i).

Afin d'assurer la transparence sur les fonds reçus de tiers et de respecter la volonté légitime des légataires ou donateurs, l'Archevêché a opté en 2013 pour l'inscription de ces fonds dédiés sous une rubrique séparée du passif du bilan.

Les actifs correspondant à ces fonds dédiés sont composés de biens immobiliers, de fonds reçus et de valeurs mobilières destinés à être affectés à certaines activités effectuées par l'Archevêché ou auxquelles celui-ci collabore.

Le poste s'élève au 31 décembre 2021 à EUR 4.766.329,06 (2020 : EUR 4.736.277,90) et est représenté à concurrence d'EUR 1.707.324,68 par des éléments de l'actif destinés à MISSIO Luxembourg, à concurrence d'EUR 1.514.100,00 par un bien immobilier et à concurrence d'EUR 235.090,05 par des fonds dédiés aux « archives diocésaines » ainsi que divers autres fonds dédiés.

MISSIO Luxembourg regroupe en particulier trois Œuvres Missionnaires (Œuvre de la Propagation de la Foi, Prêtres pour le Tiers-Monde, Enfance Missionnaire) qui, comme leurs pendants à l'étranger, sont des Œuvres Pontificales Missionnaires et dépendent ainsi directement du Saint-Siège. MISSIO Luxembourg a donc une mission diocésaine et une mission universelle. En raison de cette mission diocésaine et du fait qu'à Luxembourg MISSIO n'a pas de personnalité juridique séparée de celle de l'Archevêché, l'Archevêché a décidé de renseigner le patrimoine lié à MISSIO Luxembourg dans ses comptes sous la rubrique du passif « fonds dédiés ». Les avoirs correspondant à ces fonds dédiés sont repris à l'actif du bilan aux rubriques appropriées. Les responsables directs de MISSIO Luxembourg sont responsables et comptables de l'utilisation et de la gestion de ces fonds.

Note 11 – Dettes

11.1 Autres dettes

Les autres dettes reprennent à concurrence d'EUR 3.892.468,24 des prêts reçus de la part d'un organisme poursuivant des activités diverses dans l'esprit de l'Archevêché (2020 : EUR 3.885.259,47).

11.2 Impôts différés

Les impôts différés résultent essentiellement de l'évaluation, au moment des différentes réorganisations des sociétés de l'Archevêché, des terrains et constructions auxquels une partie des écarts de consolidation et du mali de fusion ont été affectés (voir note 3.1).

Les impôts différés ont été calculés en appliquant le taux en vigueur en 2022. Ce montant sera ajusté au cours des années suivantes en fonction de l'évolution du taux officiel.

Note 12 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation sont composés entre autres de loyers payés d'avance.

Note 13 – Chiffre d'affaires net

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie d'activité et de marché géographiques est omise parce qu'elle est susceptible de porter préjudice au Groupe.

Note 14 – Personnel employé par le Groupe Archevêché pour ses activités pastorales et économiques

L'effectif moyen, hors ministres du culte (204 au 31 décembre 2021) et catéchètes (34 au 31 décembre 2021), employé au cours de l'exercice, ventilé par catégories s'élève à :

	2021	2020
À plein temps	46	119
À temps partiel	14	24
Total	60	143

Note 15 – Autres charges d'exploitation

Il s'agit principalement de la dotation aux plus-values immunisées faite durant l'exercice 2021 pour un montant de EUR 408.046,70 (cf note 9.3).

En 2020 ce poste comprenait une dotation aux plus-values immunisées pour un montant de EUR 4.030.462,02.

Note 16 – Produits provenant de participations

En 2021, le Groupe a vendu ses parts dans la société Luxembourg Real Estate Company SARL, la plus-value réalisée est reprise sous ce poste pour un montant d'EUR 5.836.247,96 ainsi qu'un dividende d'EUR 216.750 perçu d'une participation.

En 2020, suite à la vente de la totalité de ses participations dans les entités du sous-groupe Saint-Paul au groupe Mediahuis, le groupe avait réalisé une plus-value consolidée de EUR 25.042.321,32.

Note 17 – Reprise sur impôts différés

Chaque année les impôts différés sont ajustés suite à l'amortissement de la réévaluation affectée aux bâtiments et recalculés en fonction du taux d'imposition en vigueur l'année suivante.

Note 18 – Rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des différents organes diocésains, aux membres des Conseils d'administration et engagements en matière de pension à l'égard des anciens membres de ces organes

L'Archevêché n'a pas accordé de rémunération aux membres des différents organes diocésains au titre de leur fonction ni pris d'engagement en matière de pension, de retraite à l'égard des anciens membres de ces organes. Les rémunérations allouées aux membres des Conseils d'administration des autres sociétés de l'Archevêché au titre de leurs fonctions s'élèvent à EUR 140.000 (2020 : EUR 179.900).

Note 19 – Avances et crédits accordés aux membres des différents organes diocésains, aux membres des autres organes d'administration et de surveillance

Le Groupe n'a pas accordé des avances ou crédits aux membres des différents organes diocésains et aux membres des Conseils d'administration ni pris d'engagements pour leur compte au titre de garantie.

Note 20 – Engagements hors bilan

L'Archevêché de Luxembourg s'est porté garant des engagements de Lafayette S.A. envers les établissements de crédit.

En date du 31 décembre 2021, la Groupe a en vigueur des contrats de leasing pour voitures pour lesquelles un engagement de EUR 53.656,62 existe à la clôture de l'exercice.

Note 21 – Événements postérieurs à la clôture

Malgré la crise sanitaire qui continue avec une intensité moindre, la guerre en Ukraine et l'inflation croissante, la trésorerie disponible du Groupe permet de faire face à une telle situation sans craindre pour sa continuité d'exploitation.

Note 22 – Organes de l'Archevêché responsables de la gestion et de l'établissement des finances

L'administration financière de l'Archevêché est faite par l'Économiste général sous la direction et la responsabilité de l'Archevêque, respectivement du Vicaire général pour les matières de sa compétence, et selon les directives définies par le Conseil pour les affaires économiques.

Le statut et les fonctions du Conseil pour les affaires économiques ainsi que le statut de l'Économe général sont régis par les dispositions canoniques afférentes reprises dans les Canons 492 à 494 du Code de droit canonique qui précisent notamment :

Canon 492 :

1. Dans chaque diocèse sera constitué le Conseil pour les affaires économiques que préside l'Évêque diocésain lui-même ou son délégué ; il sera composé d'au moins trois fidèles nommés par l'Évêque, vraiment compétents dans les affaires économiques comme en droit civil, et remarquables par leur probité.
2. Les membres du Conseil pour les affaires économiques seront nommés pour cinq ans, mais ce temps écoulé, ils peuvent être reconduits pour d'autres périodes de 5 ans.
3. Sont exclues du Conseil pour les affaires économiques les personnes apparentées à l'Évêque jusqu'au quatrième degré de consanguinité ou d'affinité.

Canon 493 :

Outre les fonctions qui lui sont confiées au livre V sur les biens temporels de l'Église, il revient au Conseil pour les affaires économiques de préparer chaque année, selon les indications de l'Évêque diocésain, le budget des recettes et des dépenses à prévoir pour le gouvernement du diocèse tout entier pour l'année à venir, ainsi que d'approuver les comptes des recettes et des dépenses pour l'année écoulée.

Canon 494 :

1. Dans chaque diocèse, l'Évêque, après avoir entendu le collège des consultants et le Conseil pour les affaires économiques, nommera un Économe vraiment compétent dans le domaine économique et remarquable par sa probité.
2. L'Économe général sera nommé pour cinq ans, mais ce temps écoulé, il peut l'être de nouveau pour d'autres périodes de cinq ans ; durant sa charge, il ne sera pas révoqué sauf pour une cause grave estimée telle par l'Évêque après qu'il a entendu le collège des consultants et le Conseil pour les affaires économiques.
3. Selon les directives définies par le Conseil pour les affaires économiques, il revient à l'Économe général d'administrer les biens du diocèse sous l'autorité de l'Évêque et de faire, à partir du fonds constitué dans le diocèse, les dépenses que l'Évêque et les autres personnes légitimement désignées par lui auront ordonnées.
4. A la fin de l'année, l'Économe général doit rendre compte des recettes et des dépenses au Conseil pour les affaires économiques.

Le Conseil pour les affaires économiques, outre son rôle défini au canon 493 d'approbation des comptes et présentation d'un budget des recettes et dépenses, a également un rôle de conseil et de consentement quant aux actes d'administration plus importants du diocèse (canon 1277).

Partie B :
Fondation Sainte-Irmine

2021 : plus de 1,5 millions d'euros de dons récoltés

1. Activités et projets soutenus par la Fondation

Au cours de l'exercice 2021, la Fondation a collecté 5.186 dons pour un montant total de 1.521.014 € contre 1.964.248 € en 2020. Cette baisse s'explique par un ralentissement au niveau des dons supérieurs à 10.000 €. Au niveau du volume total des dons reçus, 2021 reste une très bonne année grâce au soutien précieux de très nombreux donateurs généreux et fidèles.

En 2021, la Fondation a notamment soutenu les projets suivants :

► Le Fonds d'avenir de l'Archidiocèse de Luxembourg

Ce fonds dédié fournit à l'Archevêché de Luxembourg les ressources financières lui permettant d'assurer l'avenir du service pastoral sur l'ensemble du territoire de l'Archidiocèse. Au cours de l'exercice 2021, la Fondation a reçu un chiffre record de 671.679 € de dons au profit du Fonds d'avenir, soit une augmentation de 15 % par rapport au chiffre réalisé en 2020 (584.985 €). **Au 31 décembre 2021, la réserve accumulée dans le Fonds d'avenir est ainsi de 2.325.574 €.**

► La retransmission radiodiffusée des messes dominicales et de l'Octave (projet « *Tèlesmass* »)

Depuis janvier 2017, l'Archevêché finance l'enregistrement et la retransmission audio, puis télévisée (initiative lancée pendant la pandémie en 2020) et via internet des messes dominicales et de l'Octave. Cette initiative, qui en 2020, a été marquée par le passage d'une messe radiodiffusée à la projection vidéo, à la fois télévisée et distribuée sur internet, a été forte-

ment saluée par toute la communauté chrétienne puisque de très nombreux et généreux donateurs ont soutenu ce projet qui, en 2021, a reçu pour 163.006 € de dons.



► L'initiative diocésaine « *Reech eng Hand - Tends la main* » et notamment le projet « *Accueil des réfugiés* »

« *Reech eng Hand - Tends la main* » est un projet de l'Église catholique à Luxembourg. Il a été créé en 2015 avec l'arrivée de nombreux réfugiés au Luxembourg liée à la crise migratoire de cette année-là. De 2019 à 2021, *Reech eng Hand* a pris en charge deux familles de réfugiés et les a accompagnées dans leur parcours administratif et d'intégration.

En ce qui concerne la récolte de dons, l'initiative en faveur des réfugiés au sens large a connu un essor important au cours de l'année 2021. La Fondation a, en effet, reçu un montant de dons cumulés considérable de 112.556 € au 31 décembre 2021, dont 87.506 € spécialement attribués à l'accueil des familles de réfugiés de Lesbos.

► La formation des futurs prêtres

Initié à la fin de l'année 2016, ce projet tient à cœur de la Fondation qui a collecté 16.255 € en 2021, utilisés pour financer la formation des séminaristes de l'archidiocèse. En 2021, grâce à ces dons, la Fondation Sainte-Irmine a pu financer des cours de langue (luxembourgeois et français) pour les séminaristes du Séminaire « Redemptoris mater ».

► Grâce au soutien de ses généreux donateurs, la Fondation a pu soutenir les projets suivants :

- Missio - Parrainage de 4 séminaires dans des pays en voie de développement
- Restauration de l'orgue symphonique « Haupt » de la Cathédrale de Luxembourg
- Karibuni
- Développement du Centre Spirituel du Cents
- Adveniat
- Esch 2022, Ensemble même si différents



- Entretien de la Chapelle du Christ-Roi
- Fonds de développement de la Scuola Materna Cattolica Internazionale
- Fonds des malades
- Réseau Mondial de Prière du Pape
- Europa Scouten
- Soutien au mouvement de l'ACFL





2. Communication et promotion des activités de la Fondation

► Campagnes promotionnelles

Pour la 2^e année consécutive, malgré les très bons résultats en chiffres de 2021, les démarches à l'égard des donateurs n'ont pu être effectuées avec la même efficacité que les années précédentes à cause de la présence du Covid-19. Néanmoins, comme les années précédentes, la Fondation, a lancé en mars 2021 une nouvelle « campagne de réveil » de certains donateurs. Grâce à cette action, la Fondation a constaté au fil des mois qui ont suivi, une reprise d'activité d'une partie de ces donateurs à l'égard de certains projets de la Fondation Sainte-Irmine.

Par ailleurs, la Fondation Sainte-Irmine a lancé en 2021 plusieurs campagnes d'« appels aux dons » qui ont porté des fruits, notamment vers *Reech eng Hand* et l'orgue de la Cathédrale.

► Communication diversifiée et intense

En termes de communication, la Fondation Sainte-Irmine a consacré en 2021 beaucoup de temps à la mise à disposition d'une documentation complète permettant au public d'avoir un aperçu plus riche et détaillé sur ses activités et ses nombreuses initiatives.

Le **dépliant de la Fondation Sainte-Irmine** résumant la mission et les activités de la Fondation est arrivé en 2021 à sa troisième édition avec une édition en 4 langues (luxembourgeois, français, anglais, italien). Le dépliant est désormais transmis d'office à tous les nouveaux donateurs qui s'adressent à la Fondation, afin de leur permettre de bien appréhender sa mission et ses objectifs diocésains.

► Poursuite de l'activité de médiatisation du site internet

Le site www.irmine.lu veut être un outil de communication « vivant » capable de renseigner l'utilisateur sur les multiples activités, initiatives ou événements promus par la Fondation au fil du temps. Depuis 2020, le site offre une présentation en deux langues, à savoir le français et le luxembourgeois. Par ailleurs, la Fondation Sainte-Irmine a mis en place en 2020 la fonctionnalité « dons en ligne » par carte de crédit sur le site internet. Alors que ce service a été utilisé de manière discrète par les donateurs, l'équipe de la Fondation a constaté une utilisation intense au cours du dernier trimestre 2021 et surtout au cours du mois de décembre.

“ Sachant que 2020 a été une année exceptionnelle, 2021 est une bonne année et la Fondation Sainte-Irmine est reconnaissante de la générosité de ses donateurs !

Roger Nilles, *Secrétaire général*

Plus de **1,5 millions d'euros** de dons récoltés en 2021

1.008 dons reçus soutiennent les paroisses

42.000 euros récoltés pour soutenir 66 futurs prêtres avec Missio

163.000 euros de dons reçus pour le projet « Tëleesmass »

Déjà plus de **2,3 millions d'euros** de dons récoltés pour Fonds d'avenir depuis sa création

3. Perspectives pour 2023

Communication dynamique

La Fondation souhaite relancer de manière active sa politique de communication à l'égard du public et des donateurs, action qui s'est montrée efficace pour l'atteinte des résultats ambitieux des années 2017 à 2020. Par ailleurs, la Fondation Sainte-Irmine continuera à maintenir un contact accru avec les différents porteurs de projets soutenus par la Fondation. Dans ce même contexte, la Fondation Sainte-Irmine sera présente sur certains réseaux sociaux.

Maintien des dons en faveur du « Kierchefong »















La Fondation Sainte-Irmine continue à assurer un rôle moteur dans le cadre de l'intermédiation des dons en faveur du « Kierchefong » et en particulier des FE (Fabriques d'église) et des CGP (Conseils de Gestion Paroissiaux). La Fondation Sainte-Irmine continuera à exercer cette activité tant que ses donateurs lui en feront la demande.

La Fondation tient à remercier ses donateurs : ils permettent l'apostolat aujourd'hui, et la construction de l'Église de demain !

4. Faits et chiffres 2021

Dons reçus en 2021

Montants (en euros, arrondis) 1.521.014

Fonds d'Avenir	671.679	
Kierchefong	273.839	
Dons libres	138.172	
Téleemass	163.006	
Accueil réfugiés	112.556	
Patrimoine religieux	65.952	
Missio – prêtres	42.000	
Restauration de l'orgue de la cathédrale	38.027	
Karibuni	25.050	
Centre Spirituel de Cents	22.550	
Formation des séminaristes	16.255	
Adveniat	9.356	
Verbum Spei	8.900	
Fonds des Malades	5.150	

Historique des dons

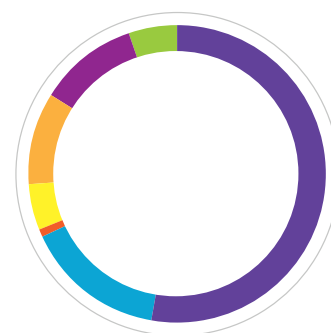
Montants (en euros, arrondis)

2021	1.521.014	
2020	1.964.248	
2019	1.187.157	
2018	851.109	
2017	546.937	
2016	388.677	
2015	336.427	

Dons reçus par catégorie de projet en 2021

Montants (en euros)

Fonds d'avenir	671.679	
Pastorale	192.361	
Pastorale des jeunes	10.070	
Formation et enseignement	64.406	
Humanitaire	127.062	
Dons libres	138.172	
Arts et patrimoine	65.952	



Les dons dédiés reçus en 2021 sur les projets et non encore dépensés en fin d'année sont, via l'enregistrement de la dotation en autres charges d'exploitation, repris au passif sous le poste « Fonds disponibles pour projets futurs », et reconnus comme projets spécifiques à réaliser.

Le Conseil d'administration de la Fondation tient à remercier chaleureusement tous les donateurs de leur générosité et de leur fidélité.

Comptes annuels 2021 et
notes aux comptes révisés
de la Fondation Sainte-Irmine



1. Rapport d'audit

Au Conseil d'administration de Fondation Sainte-Irmine

Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Fondation Sainte Irmine (la « Fondation ») au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de la Fondation comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2021 ;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ; et
- l'annexe aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de la Fondation conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou
- situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Fondation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 2 mai 2021

François Mousel



PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, [\\$.pwc.lu](http://$.pwc.lu)

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 – TVA LU25482518

2. Fondation Sainte-Irmine – Comptes 2021

Fondation Sainte-Irmine
Bilan au 31 décembre 2021 exprimé en EUR

	2021	2020		2021	2020
ACTIF			PASSIF		
Immobilisations financières	360.000,00	360.000,00	Fonds propres	418.189,84	403.892,00
Autres créances	1.200,00	3.430,18	Dotation initiale en fonds propres	250.000,00	250.000,00
Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	3.666.211,52	2.902.423,52	Résultats reportés	153.892,00	153.615,42
			Excédent de l'exercice	14.297,84	276,58
			Fonds disponibles pour projets futurs	2.914.818,71	2.226.660,42
			Dettes	694.402,97	635.301,28
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	4.027.411,52	3.265.853,70	TOTAL DU BILAN (FONDS PROPRES ET PASSIF)	4.027.411,52	3.265.853,70

Fondation Sainte-Irmine
Compte de profits et pertes pour l'exercice 2021 exprimé en EUR

	2021	2020
COMPTE DE PROFITS ET PERTES		
Produits d'exploitation	1.550.586,63	2.185.843,43
Dons et legs libres	138.172,63	160.409,61
Dons et legs dédiés	1.382.841,60	1.803.838,12
Reprise aux fonds disponibles pour projets futurs	29.572,40	221.595,70
Autres produits d'exploitation	3.661,50	4.899,40
Produits divers	3.661,50	4.899,40
Autres intérêts et autres produits financiers	12.185,70	11.146,50
Autres intérêts et produits financiers	12.185,70	11.146,50
Autres charges externes	-834.405,30	-1.508.949,38
Projets réalisés	-807.813,79	-1.484.257,90
Autres charges externes	-26.591,51	-24.691,48
Autres charges d'exploitation	-717.730,69	-692.663,37
Dotation aux fonds disponibles pour projets futurs	-717.730,69	-692.663,37
Excédent de l'exercice	276,58	61.033,67

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2021

Son Éminence Mgr Jean-Claude Cardinal Hollerich – Président
Son Excellence Mgr Léo Wagener, Évêque auxiliaire – Président exécutif
Monsieur Christian Descoups, Administrateur
Monsieur Guy Schleder, Administrateur
Monsieur Marc Wagener, Administrateur

Secrétaire général: Monsieur Roger Nilles

3. Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

Note 1 – Généralités

La Fondation Sainte-Irminé (la Fondation) a été constituée sous forme d'un établissement d'utilité publique pour une durée indéterminée en date du 9 novembre 2012.

Elle a été reconnue d'utilité publique et désignée organisme pouvant recevoir des dons fiscalement déductibles dans le chef des donateurs.

Le siège social de la Fondation est établi au 4, rue Génistre à L-1623 Luxembourg.

La Fondation a pour objet de promouvoir le développement pastoral de l'Église catholique à Luxembourg, notamment par la subvention de projets, l'aide et l'assistance morale ou matérielle d'établissements, associations et œuvres et personnes poursuivant un objet similaire au sien.

La Fondation pourra collaborer au plan national et international avec d'autres organismes poursuivant un but similaire.

Dans ce contexte elle peut effectuer toutes les opérations généralement quelconques susceptibles de contribuer à réaliser ou à faciliter l'accomplissement de son objet.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Note 2 – Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi modifiée du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Fondation.

La Fondation fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience pas-

sée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

La Fondation est régie par la loi du 21 avril 1928 sur les Associations et Fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Les principales règles d'évaluation utilisées par la Fondation sont les suivantes :

2.1 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition historique, qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui, de l'avis du Conseil d'Administration, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet d'une correction de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivées leur constitution ont cessé d'exister.

2.2 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues, si les raisons qui ont motivé leur constitution, ont cessé d'exister.

2.3 Fonds propres

Les fonds propres sont composés de fonds associatifs et d'autres réserves.

Les fonds propres peuvent être mouvementés par :

- l'affectation du résultat de l'exercice,
- la dotation suite à des dons et legs libres,
- des prélèvements pour couvrir des pertes de l'exercice,
- ou des prélèvements divers sur décision du Conseil d'Administration.

2.4 Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

2.5 Produits d'exploitation

Les revenus de la Fondation (produits d'exploitation) sont constitués de fonds reçus sous forme de dons et legs (libres ou dédiés) en vue de réaliser des projets en relation avec l'objet social de la Fondation.

Les « dons et legs libres » constituent des recettes qui sont :

- soit affectées directement pendant l'année, sur décision du Conseil d'Administration, aux fonds propres. Si le Conseil d'Administration décide ensuite de financer, sur un ou plusieurs exercices, un projet avec ces fonds propres, une reprise des fonds propres est faite à concurrence du montant du projet à financer et est reclassée sous le poste « fonds disponibles pour projets futurs »,



- soit incluses dans le résultat de l'exercice porté en résultats reportés.

Les dons et legs dédiés à un projet précis par le donateur ne sont pas à la libre disposition de la Fondation. Ils s'ajoutent aux produits d'exploitation « dons et legs dédiés » de la Fondation. La partie des dons de l'année qui n'a pas été allouée pendant la même année à la réalisation du projet en question est ensuite, à la clôture, via l'enregistrement de la dotation en autres charges d'exploitation et au poste « Fonds disponibles pour projets futurs » du passif, reconnue comme projet spécifique à réaliser.

2.6 Successions

Lorsque la Fondation est bénéficiaire de legs, ces legs ne sont comptabilisés qu'au moment où la Fondation entre en posses-

sion des biens et la succession est liquidée. Pour les successions où le notaire joue le rôle d'exécuteur testamentaire, cela est le cas lorsque la Fondation reçoit le décompte du notaire. Les biens sont enregistrés au bilan à la valeur d'évaluation ayant servi de base au calcul des droits de succession.

Note 3 – Fonds propres

Le montant des fonds propres tels que repris au bilan de la Fondation au 31 décembre 2021 est composé de la dotation initiale de 250.000,00 euros faite par l'Archevêché lors de la constitution de la Fondation, du résultat reporté de 153.892,00 euros et de l'excédent de l'exercice de 14.297,84 euros.

Note 4 – Fonds disponibles pour projets futurs

Les mouvements sur le poste « fonds disponibles pour projets futurs » au cours de l'exercice sont les suivants :

Fonds disponibles pour projets futurs au 1 ^{er} janvier 2021	Fonds collectés durant l'exercice	Produits financiers collectés durant l'exercice	Frais administratifs sur les projets	Fonds utilisés pour des projets durant l'exercice	Affectation de dons libres en fonds dédiés	Fonds disponibles pour projets futurs au 31 décembre 2021
2.226.660,42	1.382.841,60	12.185,70	(3.661,50)	(773.207,51)*	70.000,00	2.914.818,71

Les « Fonds disponibles pour projets futurs » correspondent aux dons dédiés reçus en 2021 sur les projets et non encore dépensés et sont repris au passif du bilan.

Au cours de l'exercice 2021, les projets suivants ont été financés par des dons dédiés : Centre spirituel du Cents, Missio Prêtres pour le Tiers Monde, Projet diocésain « Reech eng Hand », Retransmission messes dominicales et Octave, Sauvegarde du patrimoine religieux et culturel de l'Église catholique, Solidarité pèlerinages - Fonds des malades, Online with God / tweeting with God, Europa Scouten, Adveniat, Verbum Spei, Scuola Materna Cattolica et Soutien à l'ACFL, Soutien à la formation des futurs prêtres, Kierchefong.

* Les autres charges externes sur projets réalisés repris dans le compte de profits et pertes s'élèvent à 807.813,79 euros en 2021 et sont composés de :

- Fonds dédiés utilisés pour les projets : 776.869,01 euros
- Fonds libres utilisés pour les projets : 30.944,78 euros (projet Lesbos).

Note 5 – Dons et legs libres

En 2021, la collecte des « dons et legs libres » a servi à couvrir les frais généraux de l'exercice, dont les frais liés au projet Lesbos (30.944,78 euros), et a été affectée pour un total de 70.000 euros ainsi : aux Fonds d'avenir (30.000,00 euros), au Centre spirituel du Cents (10.000,00 euros), au projet Retransmission messes dominicales et Octave (10.000,00 euros) ; à la Scuola Materna Cattolica (5.000,00 euros) ; à l'oeuvre « Entraide d'Église » en faveur de l'Ukraine (15.000,00 euros). Le résultat de l'exercice sera affecté aux résultats reportés.

Note 6 – Personnel

Au cours de l'année 2021, la Fondation n'a pas occupé de personnel. Le travail de la Fondation a été réalisé par le secrétaire du Conseil d'Administration avec l'appui direct des membres du Conseil d'Administration en collaboration avec l'administration de l'Archevêché, et ce de manière à minimiser les dépenses administratives.

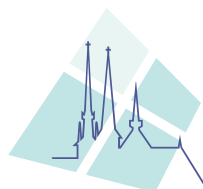
Note 7 – Engagements hors bilan

La Fondation a comme engagement hors bilan à la clôture de l'exercice.

Note 8 – Événements postérieurs à la clôture

Malgré la crise sanitaire actuelle, la trésorerie disponible de la Fondation permet de faire face à une telle situation sans craindre pour la continuité d'exploitation de la Fondation. A la date d'établissement des comptes annuels, il est trop tôt pour estimer les impacts sur les activités de la Fondation.

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture.



**ÉGLISE CATHOLIQUE
À LUXEMBOURG**

Archevêché de Luxembourg
4, rue Génistre
Boîte postale 419, L-2014 Luxembourg
Tél. : +352 46 20 23
archeveche@cathol.lu
www.cathol.lu